

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 5G – DASES - DAE Subventions (123 600 euros) et avenants aux conventions de 9 associations pour le financement de 17 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de la mise en œuvre de conventions pluriannuelles d'objectifs de la ville de Paris avec ces associations

Mmes Colombe BROSSEL, Pauline VERON, Dominique VERSINI

et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose d'allouer des subventions à 9 associations pour le financement de 17 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de la mise en œuvre de conventions pluriannuelles d'objectifs dans la Ville de Paris avec ses associations et la signature d'avenants aux conventions ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission, Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission, Madame Dominique VERSINI et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

ACCUEIL LAGHOAT

Article 1 : Une subvention globale de 6 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers linguistiques et des actions d'accompagnement à l'autonomie sociale » (2017_01653/DASES/5000€)
- « Actions d'accompagnement à la scolarité » (2017_01655/DASES/1500 €)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (ADAGE)

Article 2 : Une subvention globale de 43 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association ADAGE (8382) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Groupes de recherche d'emploi » (2017_04591/DAE/5000€).
- « Femmes en mouvement » (2017_04588/DAE/38500 €)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

CENTRE D'AIDE, D'INTERACTION ET DE RECHERCHE ETHNO-PSYCHOLOGIQUE

Article 3 : Une subvention globale de 4 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association CENTRE D'AIDE, D'INTERACTION ET DE RECHERCHE ETHNO-PSYCHOLOGIQUE (11126) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Espace médiation clinique pour les familles en grande précarité, issues de l'immigration » (2017_04648/DASES/4000€).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

EXTRAMUROS

Article 4 : Une subvention globale de 16 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association EXTRAMUROS (15247) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi » (2017_01720/DASES/1500€ ; 2017_01718/DASES/1500€).
- « Ménilibres » (2017_04696/DASES/1500€).
- « Atelier menuiserie 19^{ème} » (2017_04224/DAE/2000€)
- « Renforcement des chantiers éducatifs » (2017_06172/DAE/10000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

LA MAISON DES FOUGERES

Article 5 : Une subvention globale de 2 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Mobilisation des habitants et actions de convivialité » (2017_05328/DASES/2000€).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTEGRATION DES FAMILLES (AFIF)

Article 6 : Une subvention globale de 8 600 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association AFIF (19310) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers socio linguistiques, vie pratique et lien social » (2017_04321/DASES/3500€)
- « Groupe Médiation Santé » (2017_01566/DASES/1500€)
- « Accompagnement à la scolarité » (2017_03851/DASES/3600€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

LE MOULIN

Article 7 : Une subvention globale de 4 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accompagnement à la scolarité (2017_04240/DASES/2000€)
- « Ateliers sociolinguistiques-insertion, emploi, culture et citoyenneté » (2017_02554/DASES/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

PROJETS 19

Article 8 : Une subvention globale de 36 500 € au titre de 2017 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Pour l'emploi dans les quartiers » :
 - DAE : (2017_05499/8000€) ; (2017_02631/8000€) ; (2017_02630/4500€) ; (2017_02632/8000€) ; (2017_04750/8000€).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

QUARTIER LIBRE XI

Article 9 : Une subvention globale de 2 000 € au titre de 2017 est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (11085) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Actions d'accompagnement à la scolarité" (2017_01249/DASES/2000€).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 123 600 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement du Département de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et répartie comme suit.

Un montant total de 31 600 euros sur les crédits de la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) dont :

- 10 500 euros du service de la prévention et de la lutte contre les exclusions correspondant aux actions suivantes seront imputées sur la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement :
 - Accueil Laghouat : « Ateliers linguistiques et des actions d'accompagnement à l'autonomie sociale » (2017_01653/5000€)
 - L'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles : « Ateliers socio linguistiques, vie pratique et lien social » (2017_04321/DASES/3500€)
 - Le Moulin : « Ateliers sociolinguistiques-insertion, emploi, culture et citoyenneté » (2017_02554/DASES/2000€)
- 15 600 euros du service de la prévention et de la lutte contre les exclusions correspondant aux actions suivantes seront imputées à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6526 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement :
 - Accueil Laghouat : « Actions d'accompagnement à la scolarité » (2017_01655/DASES/1500 €)
 - L'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles : « Accompagnement à la scolarité » (2017_03851/DASES/3600€)
 - La Maison des Fougères : « Mobilisation des habitants et actions de convivialité » (2017_05328/DASES/2000€).
 - Le Moulin : « Accompagnement à la scolarité (2017_04240/DASES/2000€)

- Quartier Libre XI : « Actions d'accompagnement à la scolarité" (2017_01249/DASES/2000€).
 - Extramuros : « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi » (2017_01720/DASES/1500€ ; 2017_01718/DASES/1500€), « Ménilibres » (2017_04696/DASES/1500€).
- 5500 euros de la sous-direction de la santé correspondant aux actions suivantes La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement :
- Le CAIREP : « Espace médiation clinique pour les familles en grande précarité, issues de l'immigration » (2017_04648/DASES/4000€).
 - L'AFIF : « Groupe Médiation Santé » (2017_01566/DASES/1500€)

Un montant total de 92 000 euros sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi :

- 50 500 € correspondant aux actions suivantes seront imputés sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement :
 - ADAGE : « Femmes en mouvement » (2017_04588/DAE/38500 €)
 - Extramuros : « EMPLOI CADREDEVIE 2017 at menuiserie 19^e » (2017_04224/2000 €) ; INSERTION EMPLOI - Renforcement des chantiers éducatifs Extramuros (2017_06172/DAE/10000€)
- 41 500 € correspondant aux actions suivantes seront imputés sur le chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019, des crédits du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi (PPIE) de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement :
 - ADAGE : « Groupes de recherche et d'emploi » (2017_04591/DAE/5000 €)
 - Projets 19 : « Pour l'emploi dans les quartiers » : (2017_05499/8000€) ; (2017_02631/8000€) ; (2017_02630/4500€) ; (2017_02632/8000€) ; (2017_04750/8000€).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO